

rue des oiseaux-château d'eau des oiseaux 29270 CARHAIX-PLOUGUER

<p>Code site : T72334</p> <p>N° JV : 202896</p>	<p><b>Nom du site : DES OISEAUX-CHÂTEAU D'EAU DES OISEAUX/CARHAIX-PLOUGUER</b></p>	
<p>Code Projet : R891293</p>	<p><b>DOSSIER TECHNIQUE D'INFORMATION</b></p>	
<p>Le 12/05/2022</p>	<p>Contact : Mohamed BOUZIRI</p>	<p><a href="mailto:mohamed.bouziri@external.spie.com">mohamed.bouziri@external.spie.com</a></p>



<b>Descriptif technique</b>
-----------------------------

L'installation existante se compose de :

- 6 antennes radios,
- 3 antennes paraboles,
- Une zone technique shelter dans l'emprise du site dans lequel il se trouve des armoires techniques
- Les antennes radios et paraboles sont reliées aux armoires techniques par des câbles (qui passent par l'intérieur du bâtiment).

Sur le Château d'eau, l'intervention consiste à : (sous réserve de note de calcul favorable au nouveau chargement)

- Dépose des 6 antennes radios existante
- Ajout de 6 antennes radios sur la structure,
- Ajout d'une antenne GPS en sommet d'un mât d'antenne
- Pose de 15 modules radios repris sur les déports d'antennes
- Remplacement des câbles entre la zone technique et le pied de pylonet
- Balisage de la zone d'exposition aux ondes électromagnétique par chainettes jaune et noir,

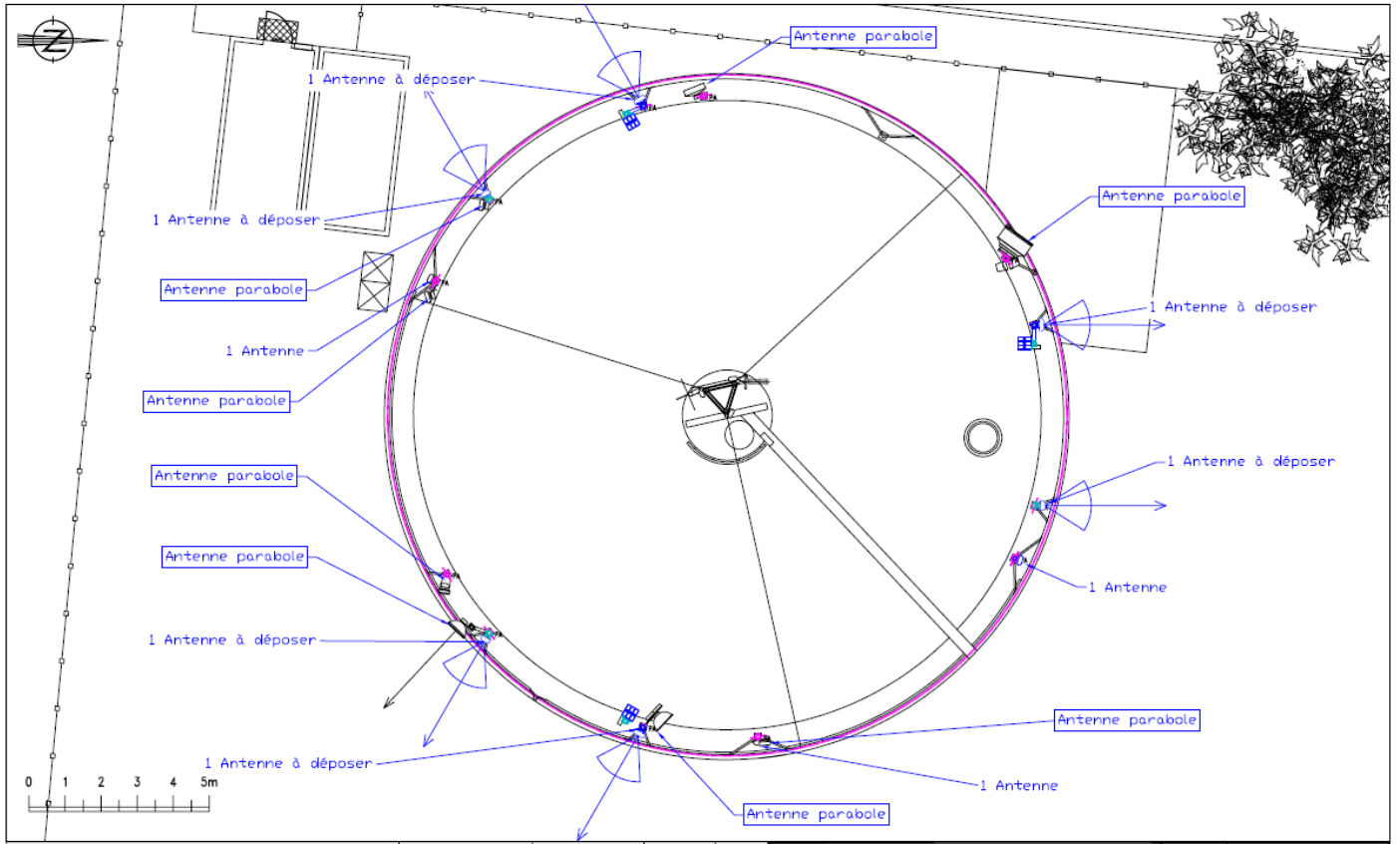
Au niveau de la zone technique INFRACOS, l'intervention consiste à :

- Pas de modification extérieure de la Zone Technique

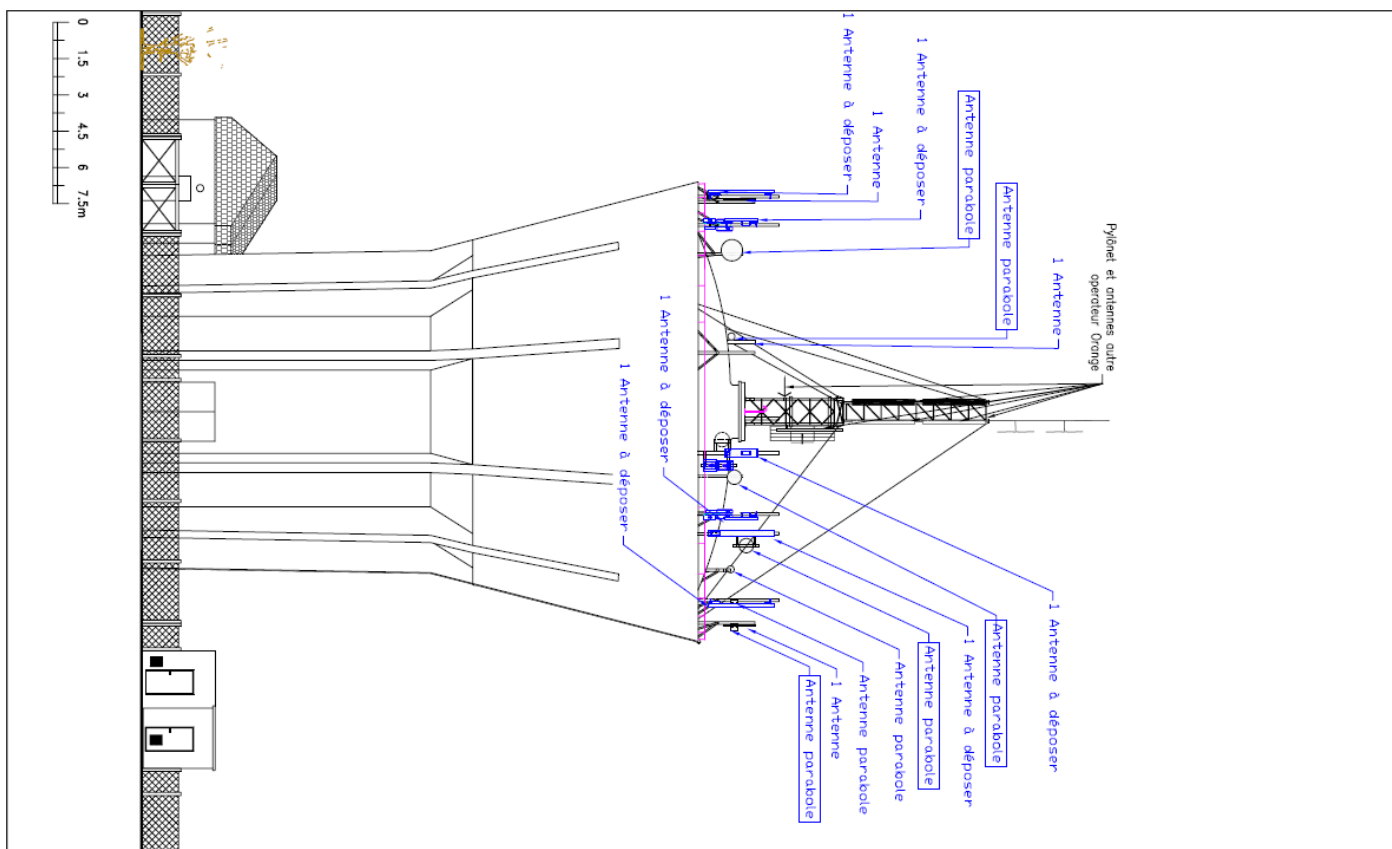
Délai prévisionnel de travaux : Les travaux sont prévus au 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Ils se dérouleront sur une semaine complète avec la mise en place d'une nacelle et/ou d'une grue.

Pour information, un bureau d'étude devra se déplacer pour réaliser une note de calcul de charge pour vérifier la bonne tenue des mâts existants et de la structure à la nouvelle charge.

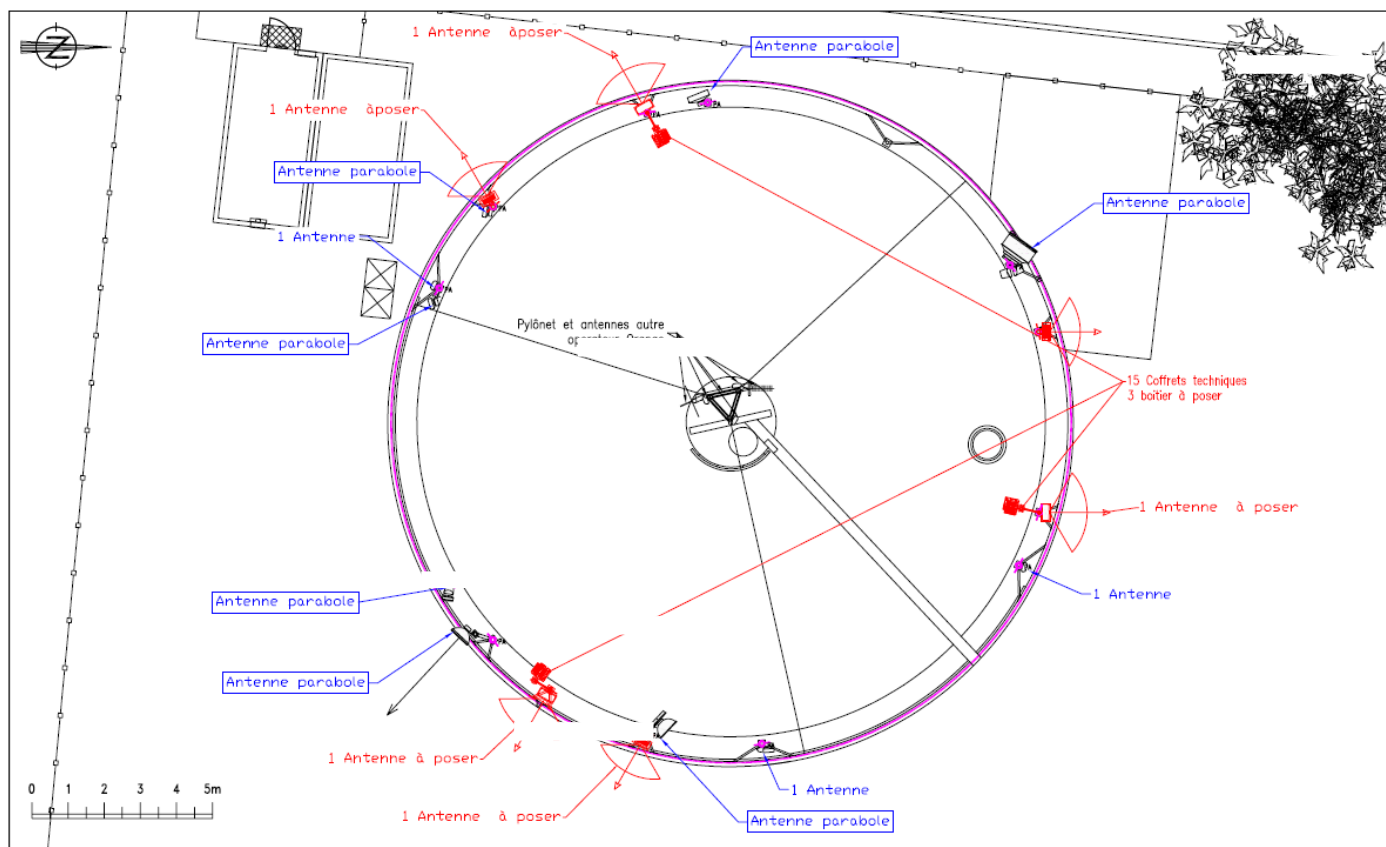
Vue en plan de l'existant



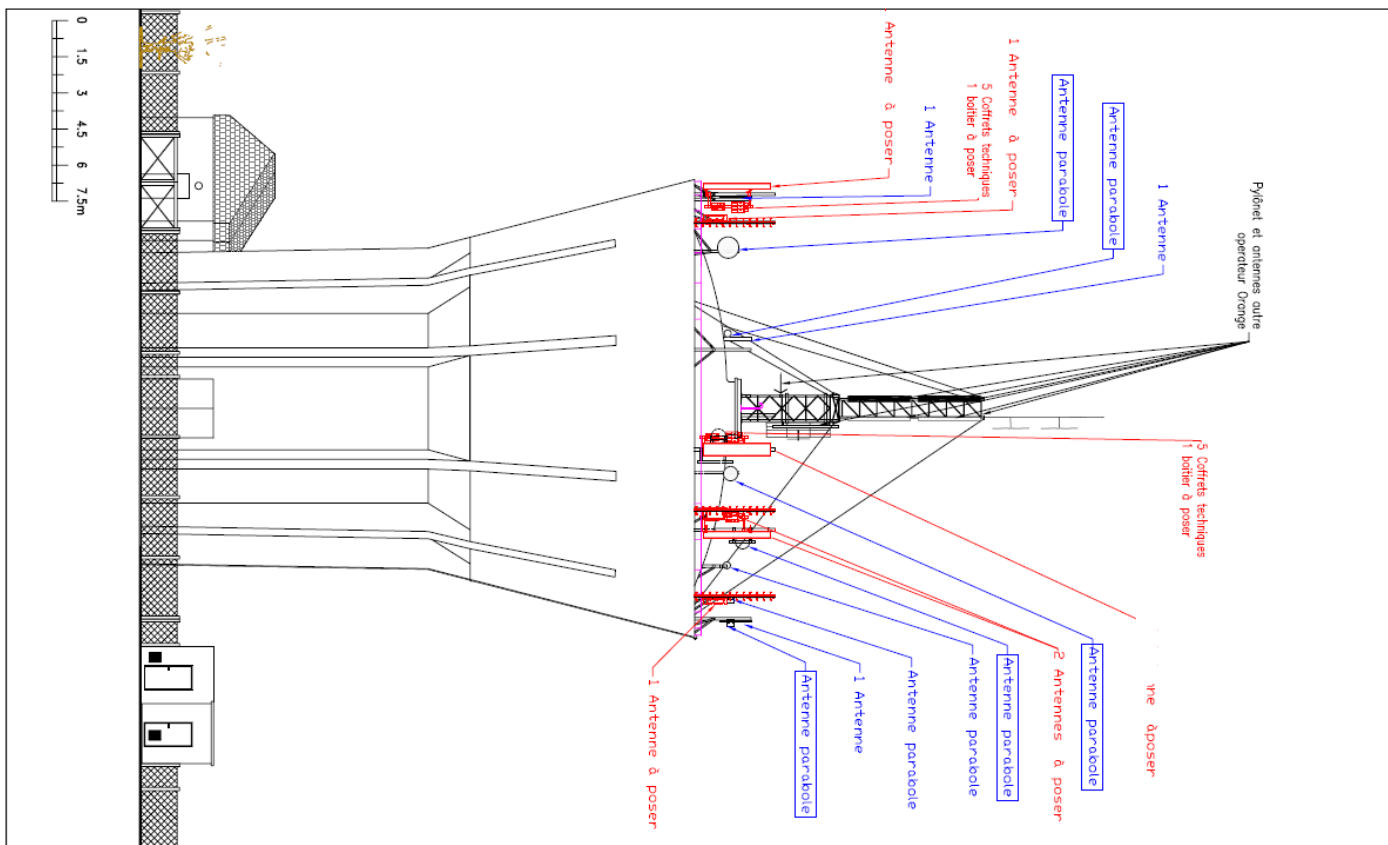
Vue en élévation de l'existant



### Vue en plan du projet



Vue en élévation du projet





Autres informations

Suite à une visite avec un bureau d'étude pour la prise de quote en vue de la réalisation de l'étude de charge, l'accès au dôme est consigné à cause de l'état de dégradation avancé des fixations de l'échelle à l'ouvrage.

La remise en état de l'échelle et de ses fixations est obligatoire avant tout accès au dôme.

